

RÉGION DE FRANCHE-COMTÉ  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

COMMUNE DE VY-LÈS-RUPT

Captage du Foyard de Briscaux

Procédure réglementaire de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

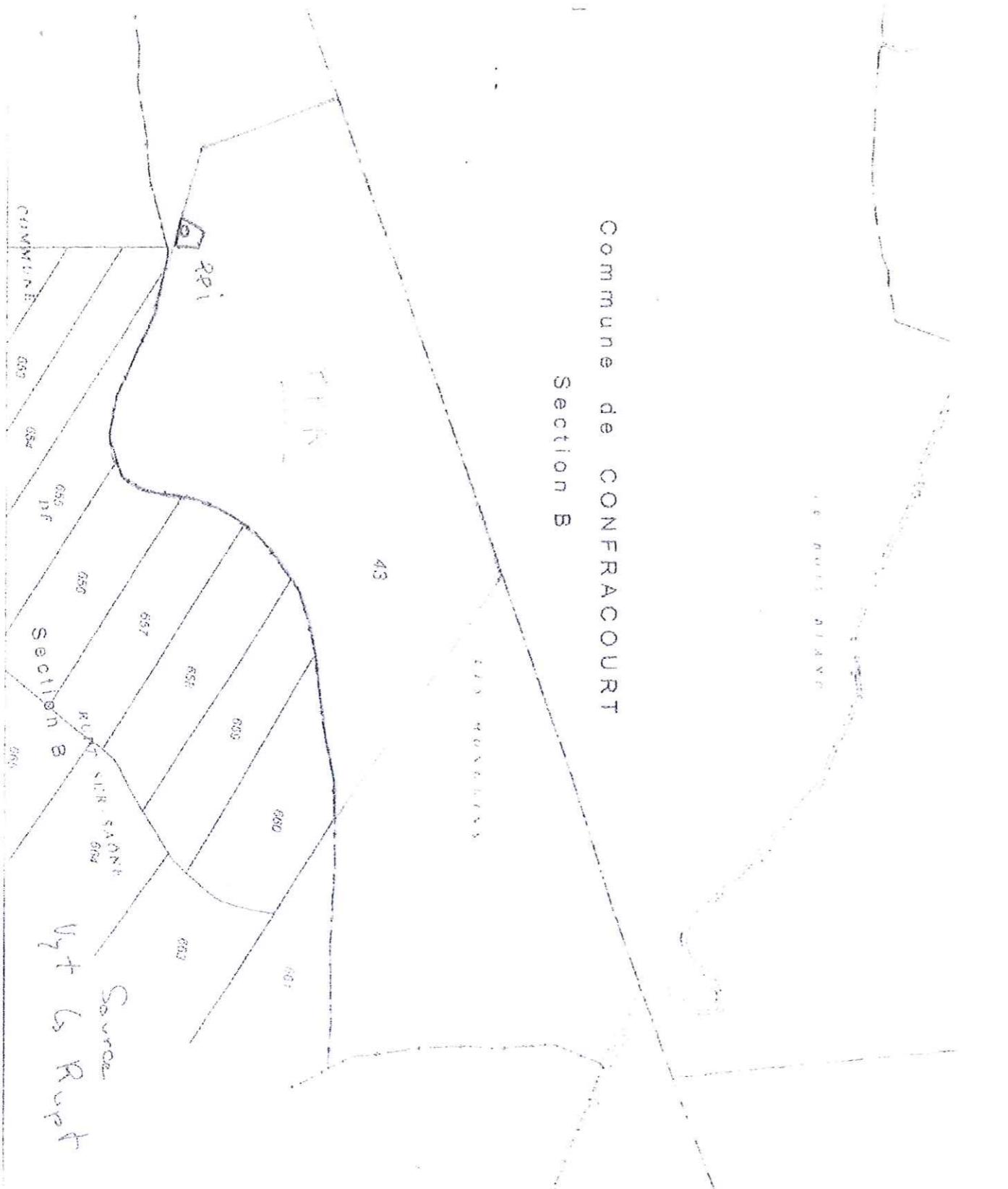
**PIÈCE N°7 : RAPPORT DE L'HYDROGÉOLOGUE AGRÉÉ**

Rapport de l'hydrogéologue agréé, M. METTETAL  
du 25 mai 2009

<b>GEOLOGIE DE RECONNAISSANCE/ EAUX/ENVIRONNEMENT</b>			
Etudes Conseils Aménagements			
<b>CABINET REILÉ Pascal</b>			
Place Courbet 25 290 ORNANS			
Bureaux : Villa St Charles			
7, rue Paul Dubourg – 25 720 Beure			
Téléphone : 03.81.51.89.76			
Télécopie : 03.81.51.27.11			
Email : pascal.reile@cabinetreile.fr			

*Commune de VY-LÈS-RUPT  
Protection des ressources A.E.P*

Date	Chargé d'étude	Version	Phase
23/04/2010	N. ROBBE	Document provisoire	Enquête Publique
02/02/2011	N. ROBBE	Document provisoire	Enquête Publique



Jean-Pierre METTETAL  
2, Ch. des Varennes  
25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 22 86

Jean-Pierre METTETAL  
 Docteur en Géologie appliquée  
 Hydrogéologue agréé pour le département  
 de la Haute-Saône  
 2 chemin des Vareilles - 25000 BESANÇON  
 Tel : 03.81.61.22.89 - 06.31.33.80.38

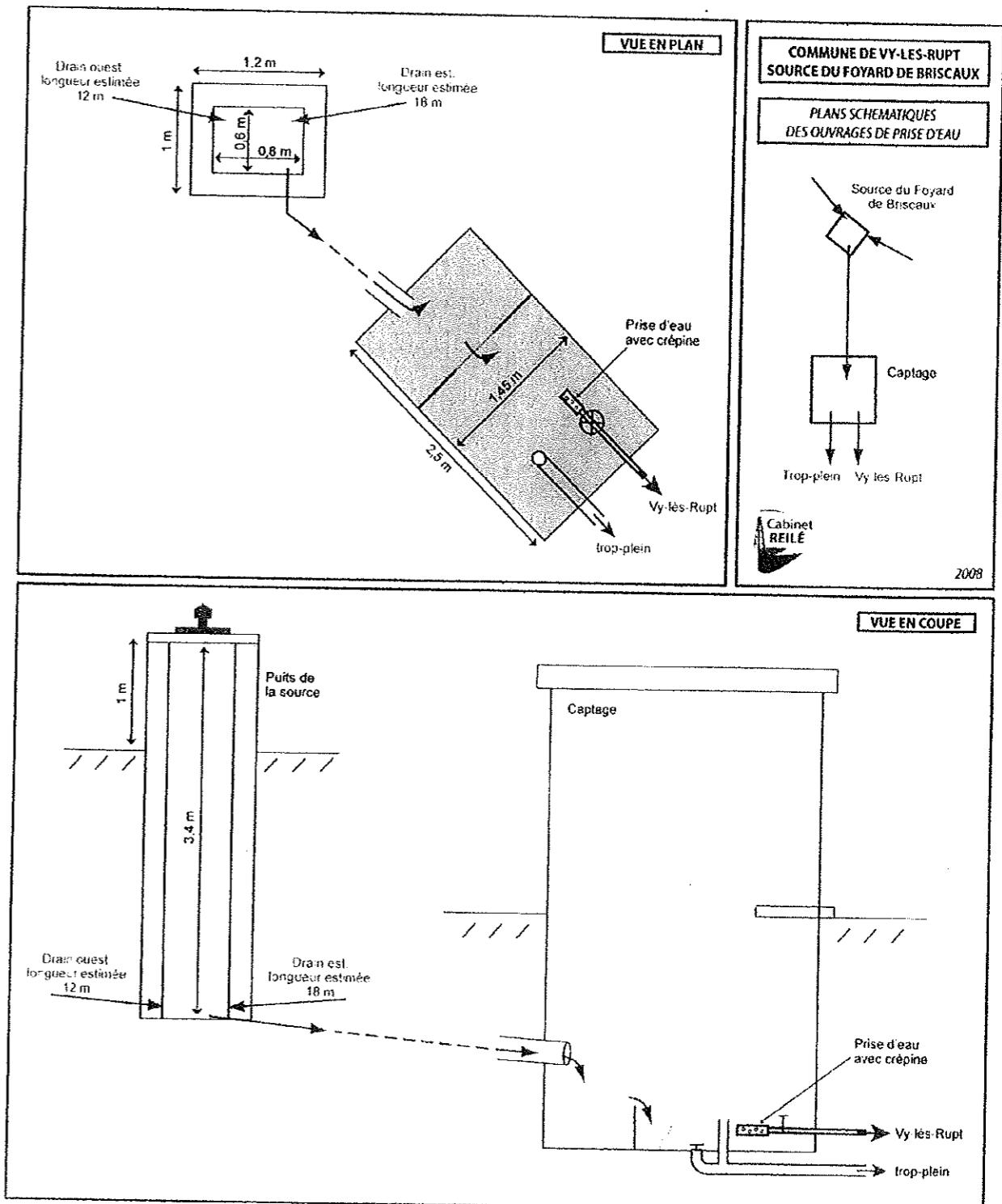
PROTECTION DES RESSOURCES A.E.P.  
 Commune de VY-LÉS-RUPT - Captage du Foyard de Briscaux  
 Dossier de consultation de l'hydrogéologue agréé

## COMMUNE DE VY LES RUPT- Haute-Saône

### Protection réglementaire du captage communal

#### Rapport hydrogéologique

*Visite sur le terrain, du 02.03.2009, en compagnie de Monsieur le Maire*



#### Rappel (Etude du Cabinet Reilé de 2008)

La commune de Vy les Rupt assure elle-même son alimentation en eau à partir de la source dite du "Foyard de Briscaux".

La commune compte environ 100 habitants, ses effectifs sont stables.

La source se situe à 2 km au nord du village sur la commune de Confracourt ; la source a été achetée en 1841 par la commune de Vy à la commune de Confracourt, le terrain est demeuré propriété de Confracourt.

#### Besoins de la collectivité :

La consommation annuelle de la commune varie de 9 500 à 14 000 m<sup>3</sup>/an. Ce volume se justifie par la présence de 3 exploitations agricoles dont la consommation approche les 9 000 m<sup>3</sup>/an !

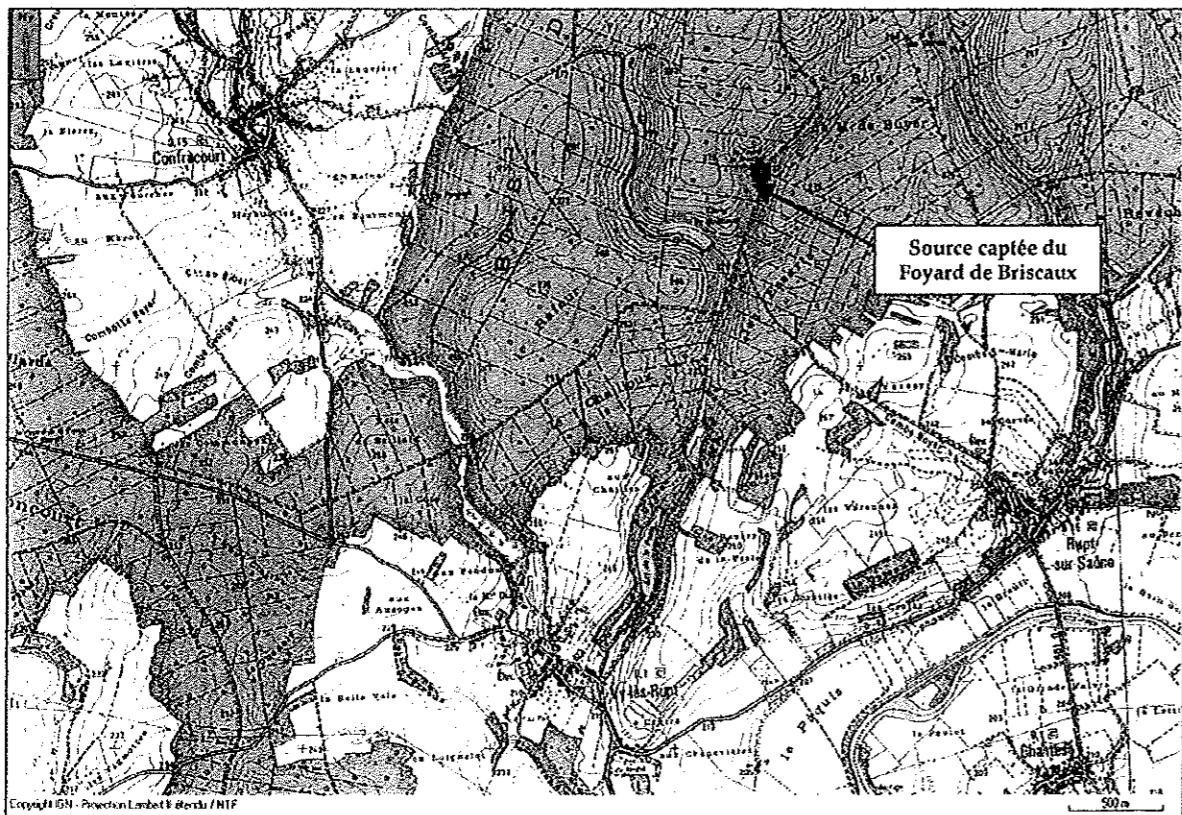
- 2 -

## PRÉSENTATION DE LA RESSOURCE ET DE LA DISTRIBUTION / QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

### 2.1 - LOCALISATION DU CAPTAGE

Le captage du Foyard de Briscaux ne figure pas sur le plan cadastral de la commune de Confracourt (voir plan parcellaire page 36). Son implantation précise sera déterminée par le géomètre lors du bornage du Périmètre de Protection Immédiate.

CAPTAGE DU FOYARD DE BRISCAUX	
Exploitant	Commune de Vy-lès-Rupt
Commune	Confracourt
Coordonnées Latitude/Longitude	N 47° 39' 46,6" - E 5° 54' 41,7"
Coordonnées Lambert II étendu	N 2302.040 - E 868.430
Lieu-dit cadastral	Les Monguins
Section - Parcellle	Section B - Parcellle 43
Propriétaire	Commune de Confracourt
Code BRGM	04412X0031/S



### Le réseau :

Le réseau est gravitaire, il alimente en direct l'essentiel des habitations ; une station de surpression dessert la partie haute du village (8 habitations). Il n'y a pas de réservoir ni de station de traitement.

La commune n'a jamais manqué d'eau, même si le réseau a un rendement médiocre estimé à 53 %.

Le trop plein s'écoule aux 2 fontaines du village.

### Données quantitatives :

Aucun suivi quantitatif n'est disponible, un jaugeage en eaux moyennes a indiqué un débit de 2,2 l/s. Les variations sont réputées faibles.

### Qualité de l'eau :

La qualité des eaux brutes est remarquable pour une émergence d'origine karstique : les teneurs en nitrates sont inférieures à 2 mg/l ; la turbidité est très faible (96 % < 1 NTU), la contamination bactériologique est ponctuelle.

En l'absence de traitement, les analyses en distribution montrent que 24 % d'entre elles présentent des signes de contamination bactériologique

### Situation géographique

La source du Foyard de Briscaux se manifeste à 240 m d'altitude, en milieu forestier, à la confluence d'un vallon adjacent à la rive droite d'une vallée sèche orientée nord-sud. Le bassin versant estimé culmine à un peu plus de 300 m.

L'accès est pédestre ou au moyen d'un véhicule tout terrain à partir de l'étang de Briscaux.

La forêt communale, à l'amont, est soumise au régime forestier.

### Le captage :

Il se compose d'un puits carré, en parpaings, de 2,80 m de profondeur et 0,80 m de côté, équipé d'un capot type Foug. Il est alimenté par deux drains perpendiculaires au vallon, de 12 m pour le drain ouest et 18 m pour le drain est.

Le puits-source alimente un ouvrage de captage, également souterrain, surmonté d'un petit bâtiment. Il est situé à 5 m à l'aval et y sont regroupés : les vannes, le

trop plein et un bassin de décantation. Une porte fermée à clef donne accès à l'ouvrage. Le trop plein donne naissance à un ruisseau qui se perd quelques centaines de mètres à l'aval, dans la vallée principale.

L'ensemble des deux ouvrages est en bon état.

#### Géologie et hydrogéologie :

L'aquifère de cette émergence est composé des calcaires et calcaires marneux de l'Argovien. Ce niveau géologique, de par sa nature pétrographique, recèle un aquifère karstique peu évolué avec pour conséquences : des circulations lentes, des débits réguliers et une qualité des eaux favorable à l'exploitation pour l'alimentation en eau.

#### Vulnérabilité

Le contexte, exclusivement forestier, garantit une protection efficace du bassin versant.

Un essai de coloration a été réalisé le 21 avril 2009 à l'aide de 1,3 kg de fluorescéine. Cet essai a porté sur la source située 600 m à l'amont, dans le thalweg principal. Elle se perd une centaine de mètres à l'aval de l'émergence

Résultats de la surveillance visuelle : pas de réapparition constatée.

#### - Périmètre de protection rapprochée

Il couvrira la totalité du bassin versant soit une partie de la parcelle 43 section B de la commune de Confracourt (cf plan joint).

Cette surface conservera sa vocation forestière, à l'exclusion de toute autre ; l'usage de produits phytosanitaires y sera strictement prohibé, ainsi que le travail du sol et les stockages de bois de longue durée.

Aucune nouvelle piste n'y sera créée en dehors de plans de desserte dûment autorisés.

Besançon, le. 25.05.2009



Jean-Pierre METTETAL

PJ : Plan cadastral - carte IGN - Plan et coupe du captage

### PERIMETRES DE PROTECTION : Propositions

#### - Périmètre de protection immédiate

Du fait de la présence des drains, le PPI couvrira la partie plate du vallon à proximité du captage, soit un trapèze de environ 30 x 20 x 6 m (cf plan cadastral et lever de géomètre joints).

Cette nouvelle parcelle sera acquise par la commune de Vy les Rupt. Elle sera clôturée et régulièrement entretenue, aucune activité autre que celles nécessaires au service de l'eau n'y sera tolérée ; en particulier, la piste forestière qui la traverse sera supprimée.